



**N°28**

DECEMBRE 2016

## Outarillois flash mensuel

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET  
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19  
Courriel : [mairie.outarville@orange.fr](mailto:mairie.outarville@orange.fr) Site internet : [www.mairie.outarville.fr](http://www.mairie.outarville.fr)



**Horaires de la mairie et de l'agence postale communale pendant les vacances de Noël**

Horaires inchangés.

### Dates à retenir

**Conciliateur de justice à la Mairie**

**Vendredi 2 décembre de 9h30 à 12h00**

Prise de rendez-vous préalable auprès de la Mairie.

**Sainte Barbe des sapeurs pompiers de l'Outarillois**  
**Samedi 3 décembre à 16h00 :**

exposition et vin d'honneur  
A la salle des fêtes d'Outarville

**Spectacle Lilou le Clown**  
**Dimanche 4 décembre à 14h30**

Organisé par Familles rurales  
A la salle des fêtes  
Pour les enfants de 4 à 12 ans.  
Gratuit – 200 places maximum  
Pas de réservation.

**Concours de chaloupée**  
**Samedi 10 décembre**

Organisé par le Club des Anciens  
A la salle des fêtes  
Ouvert à tous.  
Ouverture à 13h30 – Début des jeux à 14h30  
Inscription 10€.  
1<sup>er</sup> lot d'une valeur de 80€ par équipe.  
2<sup>ème</sup> lot d'une valeur de 60€ par équipe.  
3<sup>ème</sup> lot d'une valeur de 40€ par équipe.  
1 lot à chaque participant.  
1 lot à la première équipe féminine



**N°28**

DECEMBRE 2016

## Outarillois flash mensuel

Directeur de la publication : Michel CHAMBRIN - Responsable de la publication : Sylvain NAUDET  
Mairie d'Outarville 9 avenue d'Arconville 45480 OUTARVILLE 02 38 39 50 19  
Courriel : [mairie.outarville@orange.fr](mailto:mairie.outarville@orange.fr) Site internet : [www.mairie.outarville.fr](http://www.mairie.outarville.fr)



**Horaires de la mairie et de l'agence postale communale pendant les vacances de Noël**

Horaires inchangés.

### Dates à retenir

**Conciliateur de justice à la Mairie**

**Vendredi 2 décembre de 9h30 à 12h00**

Prise de rendez-vous préalable auprès de la Mairie.

**Sainte Barbe des sapeurs pompiers de l'Outarillois**  
**Samedi 3 décembre à 16h00 :**

exposition et vin d'honneur  
A la salle des fêtes d'Outarville

**Spectacle Lilou le Clown**  
**Dimanche 4 décembre à 14h30**

Organisé par Familles rurales  
A la salle des fêtes  
Pour les enfants de 4 à 12 ans.  
Gratuit – 200 places maximum  
Pas de réservation.

**Concours de chaloupée**  
**Samedi 10 décembre**

Organisé par le Club des Anciens  
A la salle des fêtes  
Ouvert à tous.  
Ouverture à 13h30 – Début des jeux à 14h30  
Inscription 10€.  
1<sup>er</sup> lot d'une valeur de 80€ par équipe.  
2<sup>ème</sup> lot d'une valeur de 60€ par équipe.  
3<sup>ème</sup> lot d'une valeur de 40€ par équipe.  
1 lot à chaque participant.  
1 lot à la première équipe féminine



**Don du sang**  
**Vendredi 23 déc.**  
A la salle des fêtes  
De 16h00 à 19h00

**Livraison colis de Noël**  
**Mercredi 21 après-midi**

Organisé par le CCAS

## Infos pratiques



### Elections 2017

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour 2017 : le 31 décembre

de 10h00 à 12h00.

Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Garantie jeune

Pour un accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont :

- sans aucune situation au moment de l'entrée dans le dispositif (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité)
- en situation de précarité (financière, familiale, sociale)

Possibilité d'un accompagnement intensif d'un an assuré par la Mission locale du Pithiverais avec une multiplication de période de travail.

Dossier à créer auprès de la Mission Locale du Pithiverais :  
02 38 30 78 06

Plaquette d'information disponible sur le site de la mairie d'Outarville rubrique enfance/jeunesse.

## Publicité dans le bulletin annuel

Encarts publicitaires disponibles (format 1/16) dans le bulletin annuel.

Tarif de 30 €.

Prendre contact avec la mairie.

## ATTENTION AUX FAUSSES IDENTITES

Le personnel du SITOMAP et de VEOLIA ne démarche pas à domicile pour la vente de calendrier.

Si des personnes s'annoncent comme des agents qui ramassent les poubelles pour tenter de vous vendre un calendrier, prenez sans délai contact avec la Gendarmerie.

**La municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**



**Pour le prochain numéro de janvier, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 décembre 2016**



**Don du sang**  
**Vendredi 23 déc.**  
A la salle des fêtes  
De 16h00 à 19h00

**Livraison colis de Noël**  
**Mercredi 21 après-midi**

Organisé par le CCAS

## Infos pratiques



### Elections 2017

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour 2017 : le 31 décembre

de 10h00 à 12h00.

Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Garantie jeune

Pour un accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont :

- sans aucune situation au moment de l'entrée dans le dispositif (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité)
- en situation de précarité (financière, familiale, sociale)

Possibilité d'un accompagnement intensif d'un an assuré par la Mission locale du Pithiverais avec une multiplication de période de travail.

Dossier à créer auprès de la Mission Locale du Pithiverais :  
02 38 30 78 06

Plaquette d'information disponible sur le site de la mairie d'Outarville rubrique enfance/jeunesse.

## Publicité dans le bulletin annuel

Encarts publicitaires disponibles (format 1/16) dans le bulletin annuel.

Tarif de 30 €.

Prendre contact avec la mairie.

## ATTENTION AUX FAUSSES IDENTITES

Le personnel du SITOMAP et de VEOLIA ne démarche pas à domicile pour la vente de calendrier.

Si des personnes s'annoncent comme des agents qui ramassent les poubelles pour tenter de vous vendre un calendrier, prenez sans délai contact avec la Gendarmerie.

**La municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**



**Pour le prochain numéro de janvier, les communiqués des associations et/ou partenaires extérieurs doivent parvenir en mairie avant le 15 décembre 2016**